



Nom de l'association :.....

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

DOSSIER 2017

Loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association

Ce dossier de demande de subvention est composé de 2 parties :

I- Présentation de votre association

II- Demande d'attribution de subvention exceptionnelle

Hôtel de Ville d'AUCHEL – Place André Mancey – 62260 AUCHEL

☎ 03.21.64.79.14

I-

PRESENTATION DE VOTRE
ASSOCIATION

Identification de votre association

Nom de votre association :.....

Adresse de son siège social :.....

Code Postal :..... Commune :

Mél :.....

Numéro SIRET (14 chiffres) : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__

Adresse de correspondance, si différente du siège social :.....

Code Postal :..... Commune :.....

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le Président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :.....Prénom.....

Fonction :.....

N° Téléphone :.....

La personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom :.....Prénom.....

Fonction :.....

N° Téléphone :.....

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour.

Déclaration en préfecture de : le.....

Date de publication au Journal Officiel :.....

Objet de votre association :

.....
.....
.....
.....
.....

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Non

Oui

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

Non

Oui

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION

Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association :

.....
.....
.....
.....

Nombre total d'adhérents : _____ dont de – 18 ans : _____

Nombre d'adhérents Auchellois : _____ dont de – 18 ans : _____

Prix de la cotisation : _____ €

Moyens humains de l'association

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manières bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

- **Bénévoles :** _____
- **Nombre total de salariés permanents :** _____
- **Salariés en CDI :** _____ **dont** _____ **salariés à temps partiel**

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : _____ €

Montant des rémunérations et avantages des membres du conseil d'administration ou de l'organe délibérant en tenant lieu :

Nom :

Montant brut de la rémunération et des avantages : _____ €

Nom :

Montant brut de la rémunération et des avantages : _____ €

Nom :

Montant brut de la rémunération et des avantages : _____ €

Autres informations pertinentes concernant les moyens humains, que vous souhaitez indiquer :

.....
.....

II-
DEMANDE D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

BUDGET PREVISIONNEL D'UNE OU DES ACTIONS PROJETEE DE L'ASSOCIATION POUR 2017

CHARGES	En Euros	PRODUITS	En Euros
ACHATS		CHIFFRE D'AFFAIRES (recettes des activités) Total
Eau, gaz, électricité		
Fournitures d'entretien	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Petit équipement		
Fournitures de bureau	Etat	
Autres Fournitures	
.....			
Total
SERVICES EXTERIEURS		Région (s)	
Locations
Charges locatives
Entretien et réparations	Ville d'AUCHEL
Prime d'assurance	Autres Collectivités Territoriales	
Documentation
Autres
Total	Total
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		MECENAT, PARRAINAGE (sponsoring)	
Personnel extérieur de l'association
Rémunérations d'Intermédiaires et Honoraires
Publicité, publications, relations Publiques
Déplacements, missions et réceptions	Total
Frais postaux	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
Frais de télécommunications	Adhésions
Services bancaires et assimilés	Cotisations
Autres	Autres
Total	Total
CHARGES DE PERSONNEL		PRODUITS FINANCIERS	
Rémunération du Personnel	Intérêts livrets
Charges Sociales	Total
Total	AUTRES	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		Total
Redevances		
Subventions versées par l'association		
Cotisations liées à la vie statutaire		
Autres		
Total		
TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
Date et Signature du Président			

DESCRIPTION DE L'ACTION PROJETEE EN 2017

Présentation de l'action

Contenus et objectifs de l'action :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Public(s) ciblé(s) :

.....
.....
.....

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : _ _ _ _ _

Lieu(x) de réalisation :

.....
.....
.....

Date de mise en œuvre prévue : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Durée de l'action (précisez le nombre de jours, de mois ou d'années)

.....
.....

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

.....
.....
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (*A remplir obligatoirement*)

Je soussigné(e),..... (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Déclare qu'aucune modification n'a été effectuée concernant les statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture et la liste des membres des organes dirigeants de l'association.
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention exceptionnelle de : _ _ _ _ _ €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association.

Fait, à le

Signature

Joindre un RIB ou un RIP

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER

Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire.

I- VOUS DEMANDEZ POUR LA PREMIERE FOIS UNE SUBVENTION A LA VILLE D'AUCHEL.

- Vos statuts déposés en Préfecture, en un seul exemplaire.
- Votre récépissé de déclaration en Préfecture ainsi que copie au Journal Officiel.
- Votre Attestation d'Identifiant SIRET
- Compte rendu de la dernière assemblée générale.
- Le relevé de compte bancaire de votre association au 31 Décembre 2016 (*). **Joindre un R.I.B. ou R.I.P.**
- Une feuille de synthèse concernant vos adhérents par commune de résidence.
- Une feuille de l'équipe dirigeante de l'association (Président, Secrétaire, Trésorier) (Nom, prénom, fonction, adresse et numéro de téléphone)

II- VOUS AVEZ DEMANDE UNE SUBVENTION L'ANNEE PRECEDENTE A LA VILLE D'AUCHEL ET VOUS RENOUVELEZ VOTRE DEMANDE.

- En cas de changement, les statuts, le récépissé de déclaration en Préfecture et la liste des membres des organes dirigeants de l'association.
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale
- Le relevé de compte bancaire de votre association au 31 Décembre 2016 (*). Joindre un R.I.B. ou R.I.P.
- Une feuille de synthèse concernant vos adhérents par commune de résidence.

Après le dépôt du dossier

Pour recevoir la subvention, si elle vous est accordée, **vous devez disposer d'un N° SIRET** qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'Insee (type de lettre à votre disposition au service financier). **La démarche est gratuite.**

Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier si la subvention concerne une action projetée.

Et dans tous les cas, vous devrez également transmettre les derniers comptes approuvés et relevé de compte bancaire au 31 Décembre 2016 de votre association ainsi que son rapport d'activité.

(*) **IMPORTANT** : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.